

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Benoît PAYAN - Jean-luc BENNAHMIAIS représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Marc BENZI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par André VARESE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Xavier CACHARD représenté par Albert LAPEYRE - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Jean-François DENIS représenté par Guy PONTOUS - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jean-Pierre FOUQUET représenté par Olivier AGULLO - Martine GOELZER représentée par Laurent LAVIE - Albert GUIGUI représenté par Sabine BERNASCONI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUl représenté par Gérard SBAGIA - Michel LO IACONO représenté par Patricia COLIN - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Bernard MOREL représenté par Francis ALLOUCH - Jean-Louis MOULINS représenté par Tahar RAHMANI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Jacqueline DURANDO - Marc POGGIALE représenté par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Lucien MERLENGHI - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Maxime TOMMASINI représenté par Gilles PAGLIUCA - Martine VASSAL représentée par Jérôme ORGEAS - Jocelyn ZEITOUN représenté par René MALLEVILLE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 007-2161/10/CC

**■ Prolongement de la ligne 2 du Métro de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges - Procédure de déclaration d'utilité publique - Demande d'ouverture d'enquête conjointe des enquêtes publiques préalables à la déclaration d'utilité publique, parcellaire et mise en compatibilité du PLU
DUFH 10/4833/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a décidé de prolonger vers le nord la ligne 2 du métro, depuis la station Bougainville jusqu'au boulevard du Boulevard Capitaine Gèze, sur lequel sera créée une station supplémentaire. Ce prolongement sera accompagné de la création d'un pôle d'échanges et un parc relais en liaison directe avec la station.

Par délibération DTUP 005-1800/10/CC du 5 février 2010, le Conseil de Communauté a approuvé une affectation de 30 000 000 d'euros d'Autorisation de Programme pour la réalisation de l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro.

Par délibération DTUP 006-1801/10/CC du 5 février 2010, le Conseil de Communauté a approuvé une affectation de 40 000 000 d'euros d'Autorisation de Programme pour la réalisation de l'opération de création du pôle d'échanges.

Ce projet représente un intérêt stratégique pour Marseille à plusieurs titres :

Il entre pleinement dans l'objectif de Marseille Provence Métropole de développement de son réseau de transports collectifs en site propre, et contribuera à ce titre au désenclavement de plusieurs quartiers périphériques au nord de Marseille et de l'actuelle gare de bus de Bougainville. Il améliorera la desserte de quartiers dits prioritaires au titre de la politique de la Ville.

Il accompagne l'extension de 170 ha, vers le nord de Marseille du périmètre de l'Opération d'Intérêt National portée par l'Etablissement Public Euroméditerranée, et dont l'objectif majeur est de créer un quartier de type central au nord du périmètre initial. Le futur pôle d'échanges Gèze a vocation, dans le futur, à devenir le nouveau point d'entrée au nord du centre étendu de Marseille.

Il s'inscrit enfin dans un objectif d'intermodalité volontariste :

- La ligne de métro ainsi prolongée desservira le centre ville de Marseille mais également le pôle Saint Charles, principal pôle régional de transports (TGV, TER, réseau de cars interurbains et internationaux, réseau urbain de Marseille) et permettra la correspondance avec les deux lignes de Tramway de Marseille, à la station Joliette et à la station Noailles.
- Le pôle d'échanges facilitera les liaisons entre la future station de métro Gèze, les terminus des lignes de cars départementales et régionales, les terminus de lignes de bus desservant le Nord de Marseille.

Le projet s'intègre dans un site déjà en exploitation et repose sur l'opportunité d'utiliser certaines voies existantes d'accès au dépôt de Zoccola pour optimiser les infrastructures existantes.

Le scénario retenu a été conçu suite aux échanges avec l'équipe en charge du projet d'urbanisme d'Euroméditerranée 2, l'objectif étant de s'intégrer au mieux au projet global conçu par ce dernier. Il consiste à réaliser deux ouvrages majeurs :

- Le prolongement du métro sur un linéaire de 900 m environ entre la station Bougainville terminus de la ligne 2 actuelle et le boulevard du Capitaine Gèze. Il est prévu la création d'une nouvelle station dont les quais seront implantés vers le nord de manière à rapprocher la station de la place projetée par l'équipe d'urbaniste d'Euroméditerranée 2 au niveau du carrefour Oddo – Capitaine Gèze, tout en permettant une desserte optimale du mail piétons.
- La création d'un pôle d'échanges multimodal regroupant à terme autour de la station de métro, les bus urbains, les cars interurbains et un parc relais d'environ 1000 places extensible à 1500 places.

Pour ce faire, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole doit acquérir des terrains nécessaires à la réalisation de cette opération.

Parallèlement aux négociations amiables engagées avec les propriétaires concernés, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole devra éventuellement poursuivre par voie d'expropriation l'acquisition des dites parcelles. Compte tenu des difficultés qui pourraient intervenir dans cette démarche d'acquisition amiable, il y a lieu dès à présent de solliciter auprès du Préfet des Bouches du Rhône, en application des articles L 11-1 et R 11-21 du Code de l'expropriation, l'ouverture conjointe de l'enquête relative à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire et de la mise en compatibilité du PLU ;

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de l'Expropriation ;
- Le Plan Local d'Urbanisme en vigueur de la Ville de Marseille ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération du Conseil de Communauté DTUP 005-1800/10/CC du 5 février 2010 approuvant la réalisation de l'opération de prolongement de la ligne 2 du Métro de Bougainville à Capitaine Gèze et l'augmentation en conséquence de l'autorisation de programme affectée à l'opération ;
- La délibération du Conseil de Communauté DTUP 006-1801/10/CC du 5 février 2010 approuvant la réalisation de l'opération de création d'un pôle d'échanges à Capitaine Gèze et l'augmentation en conséquence de l'autorisation de programme affectée à l'opération.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'ouverture conjointe de l'enquête publique et de l'enquête parcellaire et mise en compatibilité du POS, au bénéfice de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, permettront de déclarer

Signé le 28 Juin 2010
Eugène CASELLI

Reçu au Contrôle de légalité le 1 Juillet 2010

l'utilité publique des travaux de réalisation de prolongement de la ligne 2 du Métro de Bougainville à Capitaine Gèze et à la création d'un Pôle d'échanges et d'acquérir les terrains nécessaires ;

- Que parallèlement il est nécessaire de poursuivre toutes démarches et négociations en vue de l'acquisition amiable des terrains concernés par l'ouvrage.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'acquisition par voie amiable ou par voie d'expropriation des parcelles nécessaires à la réalisation du Prolongement de la ligne 2 du Métro Bougainville à Capitaine Gèze et de la création d'un Pôle d'échanges.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à saisir Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône pour demander l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à saisir Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône pour demande l'ouverture de l'enquête parcellaire prévu par le Code de l'Expropriation, conjointement à l'ouverture de l'enquête susvisée.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à saisir Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, pour demander l'ouverture de l'enquête de mise en compatibilité du PLU, conjointement aux enquêtes susvisées.

Article 5 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer tous les actes nécessaires à l'engagement des procédures et à la constitution des dossiers.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 28 Juin 2010
Eugène CASELLI

Reçu au Contrôle de légalité le 1 Juillet 2010